

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2020

L'an deux mille vingt le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Ancinnes, légalement convoqué par le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni au centre culturel en séance publique sous la responsabilité de Monsieur Denis ASSIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **M^{me} BLOSSIER Emilie** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BLOSSIER Emilie, CHAMBRIER Anthony, COLLET Olivier, HARDOUIN Céline, LANOS Ghislaine, LERAY Jean-Pierre, RICORDEAU Daniel, ROUSSEAU Véronique, ROZEL Pamela, BODEREAU Jean-Philippe, HUTEREAU Romain, PESNEAU Frédéric, SANGLEBOEUF Maryline,

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE : Madame HERAULT Ingrid a donné pouvoir à Mme SANGLEBOEUF Maryline

Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 27 août 2020

M. le Maire demande à ajouter deux sujets :

- Projets éoliens
- Signature de la convention du fonds de relance territoires-Département 2020/2022

Adoption de l'ordre du jour :

- Projets éoliens
- Signature de la convention du fonds de relance territoires-Département 2020/2022
- Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (projet city stade)
- Demande de subvention au conseil départemental via la CCI pour le multi-services
- Projet ORANGE : installation relais de radiotéléphonie
- Budget ASSAINISSEMENT : Virement de crédit afin de régler la facture de redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'activité 2019
- Budget ASSAINISSEMENT : Effacement de dettes
- Dénonciation convention espaces verts signée avec Sarthe Habitat
- Subventions aux associations
- Redevance bascule communale
- Indemnité de gardiennage de l'église pour 2019 et 2020
- Travaux de voirie
- Illuminations de Noël

Informations :

- Sainte Barbe des Pompiers d'Ancinnes
- Demande de location du terrain de la lagune pour pâturage de moutons

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

Projets éolien

M. le Maire fait savoir qu'il est très souvent sollicité pour des projets éoliens sur la commune. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se positionner sur la suite à donner à ces projets.

Après délibération, le conseil municipal souhaite ne plus répondre aux demandes de projets éoliens sur la commune par 14 votes pour et 1 abstention.

Demande de subvention du fonds de relance du Conseil Départemental (courrier en date du 7 juillet 2020 pour une attribution d'un montant de 24550 €)

Dans le cadre du Fonds de relance du Conseil Départemental pour l'année 2020, le projet susceptible d'être éligible à la convention entre la commune et le département est :

- Projet de voirie

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de relance.

Le conseil :

- Autorise M. le Maire à signer la convention au titre du fonds de relance du Conseil Départemental
- Atteste de l'inscription des dépenses en section investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2020, le projet susceptible d'être éligible est :

- La création d'un plateau multisports (type city stade)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	6469.00 €
DSIL	16172.50 €
Conseil Régional	6469.00 €
Agence Nationale du Sport	3234.50 €
TOTAL HT	32345 €

Le conseil :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL pour l'année 2020
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

D'autre part, pour ce même projet, M. le Maire fait savoir qu'une demande de subvention pour le fond de développement des communes peut également être déposée auprès de la Région.

Le conseil :

- Autorise M. le Maire à déposer ce dossier de subvention auprès de la Région et à signer tous documents relatifs à ce projet.

Demande de subvention au conseil départemental via la CCI pour le multi-services

Dans le cadre de la subvention « maintien du dernier commerce de proximité », la création d'un multi-services est susceptible d'être éligible auprès du conseil départemental.

La CCI Le Mans Sarthe propose leur aide à la constitution du dossier moyennant une prestation de 1344 euros TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter la subvention « maintien du dernier commerce de proximité » via la CCI.

Le conseil :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre « maintien du dernier commerce de proximité via la CCI
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à engager la dépense d'un montant de 1344 euros concernant la prestation de la CCI Le Mans Sarthe
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en sections d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

M. le Maire fait savoir que pour ce projet de multi-services, un dossier de demande de subvention « Relance Investissement Communal (RIC) peut également être déposé auprès de la Région.

Le conseil :

- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à déposer un dossier de subvention « Relance Investissement Communal » auprès de la Région.

Projet ORANGE : installation relais de radiotéléphonie

Dans le cadre de sa licence d'opérateur de radiotéléphonie, Orange doit constamment améliorer la qualité de son réseau et installer de nouvelles stations, qui permettront de desservir les utilisateurs dans les meilleures conditions.

Ainsi, une nouvelle station est prévue sur la commune afin de renforcer la couverture 3G/4G sur le territoire et tout en améliorant la qualité des communications et les débits en transfert de données.

Le projet :

Afin d'apporter une couverture radio Orange, l'opérateur souhaite implanter un relais de radiotéléphonie au niveau du lieu-dit « La Guettière » à ANCINNES.

Le pylône à installer sera d'une hauteur de 30 mètres.

Sur le pylône seront installées des antennes et au pied une zone technique composée d'armoires, l'ensemble

sera clôturé.

Le raccordement en énergie est à la charge d'Orange.

Un bail sera établi entre Orange et la commune pour une durée de 12 ans.

Un loyer annuel sera versé. Il se décompose comme suit :

- Pour la période prenant effet à la date de signature du bail et jusqu'à l'ouverture du chantier de construction du site et pose des « équipements techniques » (hors travaux de mise en sécurité et signalétique sur les emplacements loués), le montant du loyer sera de deux cents euros nets (200 €), toutes charges et taxes incluses.
A l'issue du terme de trois ans, Orange aura la faculté de résilier le bail moyennant un préavis de 3 mois par lettre recommandée et accusé de réception.
- Pour la période prenant effet à la date du 1^{er} jour civil du mois de début du chantier de construction du site et pose des « équipements techniques » (installation des baies radios, des supports d'antennes et des antennes...), le montant du loyer est fixé à la somme de deux mille euros nets (2 000 €), toutes charges et taxes incluses.

A l'ouverture de chantier de construction du site et pose des « équipements techniques », un procès-verbal d'ouverture de chantier sera dressé contradictoirement par les parties et annexé au bail. Le premier titre sera établi au prorata temporis de la période restant à couvrir jusqu'à la date anniversaire du présent bail. Par la suite le loyer sera payable à chaque date anniversaire du bail.

Suite à l'exposé de M. le Maire, et après délibérations, le conseil municipal :

- Accepte l'implantation du relais sur le terrain communal
- Accepte le paiement par l'opérateur Orange de la somme de 2000 euros par an, pour la location
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Budget ASSAINISSEMENT : virement de crédit afin de régler la facture de redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'activité 2019

M. le Maire indique qu'au budget Assainissement, a été budgétisé la somme de 4000 euros. Sauf qu'un mandat a été payé en début d'année correspondant à la redevance pour modernisation des réseaux activité 2018 pour un montant de 1815 euros.

Or, il s'avère qu'une facture de redevance pour modernisation des réseaux activité 2019 est à régler pour un montant de 4015 euros. Il y a donc lieu de procéder à un virement de crédit du compte 61523 « entretien et réparation des réseaux » au compte 706129 « reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte » pour un montant de 1830 euros.

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité pour effectuer ce virement de crédit.

Budget ASSAINISSEMENT : Effacement de dettes

M. le Maire fait savoir qu'un dossier d'un ancien habitant de la commune a été étudié devant la commission de surendettement des particuliers de la Sarthe. Au vu du dossier et à l'expiration du délai, les créances sont éteintes. Les créanciers ne peuvent plus exiger de règlement. Ainsi, la trésorerie de Fresnay sur Sarthe, nous demande d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 14.20 euros.

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité pour cet effacement de dettes et autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Dénonciation convention

M. le Maire fait savoir qu'une convention d'entretien des espaces verts avait été signée entre la commune et Sarthe Habitat en 2016.

La commune s'engageait à réaliser chaque fois que nécessaire sans qu'il appartienne à Sarthe Habitat d'en réclamer leur exécution. En contrepartie des prestations réalisées, Sarthe Habitat versait une redevance annuelle d'un montant de 927 euros.

Cette convention avait été signée pour une durée d'un an avec reconduction tacite d'année en année.

M. le Maire propose de dénoncer cette convention afin de soulager les agents techniques.

Le conseil municipal, après délibération, accepte et autorise M. le Maire à dénoncer cette convention auprès de Sarthe Habitat.

Subventions aux associations

M. le Maire laisse la parole à M. HUTEREAU. Il fait savoir que la commission finances s'est réunie en date du 15 septembre 2020 afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions aux associations. La commission propose l'attribution des montants suivants :

ASSOCIATIONS	2020		
	Délibération du 29 septembre 2020		
	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS		
	DEMANDE	PROPOSITION	ATTRIBUTION
ADHESIONS			
Association des Maires de France	287,12 €	287,12 €	287,12 €
Association des Maires Ruraux	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Fondation du patrimoine	75,00 €	75,00 €	75,00 €
ASSOCIATIONS			
AOF Saint-Paterne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association sportive du collège d'Ancinnes	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Centre de ressources pédagogiques	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Coco-cinelle - M.A.M	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Comité d'Animation	1 000,00 €	1 000,00 €	Subvention accordée sous réserve du maintien de l'association
De page en page	730,00 €	730,00 €	730,00 €
Fanfare des Pompiers	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Festival de Haute Sarthe	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Garant de la mémoire	1 800,00 €	250,00 €	Subvention accordée sous réserve du maintien de l'association du Comité d'Animation
Génération mouvement "Ancinnes"	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Gym Tend'Ancinnes	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Judo Club Ancinnes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jumelage Ancinnes / Schwarme	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Manoir de Couesmes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
On se bouge	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Vive la Résistance	0,00 €	50,00 €	50,00 €
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
3 IFA	0,00 €	150,00 €	150,00 €
Bâtiment CFA Normandie	0,00 €	150,00 €	150,00 €
MFR Beaumont-les-Autels	0,00 €	50,00 €	50,00 €
MFR Bernay en Champagne	0,00 €	100,00 €	100,00 €
MFR Fyé	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAL	12 152,12 €	11 002,12 €	11 002,12 €

Les subventions accordées sont répertoriées dans le tableau ci-dessus.

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à verser ces subventions aux associations.

Redevance bascule (tarif 2020)

M. le Maire rappelle les tarifs de la bascule.

Le conseil municipal, après délibération, décide de reconduire ces tarifs pour l'année 2020, à savoir :

- Pour un ou deux poulaillers : 58 euros pour l'année
- Pour trois poulaillers et plus : 86 euros pour l'année
- Pour les utilisateurs occasionnels : 26 euros pour l'année.

Gardiennage église 2019 et 2020

M. le Maire explique au conseil municipal qu'une « indemnité de gardiennage » correspondant aux célébrations des offices religieux dans notre commune (gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte), est attribuée au curé de la paroisse.

Cette indemnité est fixée par la circulaire n°NOR/10C/D/11/21246 Cdu 29 juillet 2011 à 120.97 euros.

Cette indemnité n'a pas été versée en 2019 et a donc été prévue au budget 2020.

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser cette indemnité de 120.97 pour l'année passée et 2020.

M. le Maire est autorisé à verser et à signer tous documents s'y rapportant.

Travaux de voirie

M. le Maire fait savoir que des devis ont été faits pour des travaux de voirie sur la commune. Il présente le tableau comparatif au conseil municipal

	EUROVIA (HRC) Montant HT	COLAS Montant HT	TPL Montant HT	ELB Montant HT
Rue de l'oisellerie	11901.81 €	11595.00 €	8179.00 €	8904.00 €
Parking atelier municipal	4809.00 €	5335.00 €	1816.00 €	8418.50 €
Parking école	40476.45 €	17610.00 €	-	10620.00 €
Parking ancienne cantine	6893.10 €	5704.00 €	-	
Parking instituteurs	9259.80 €	11970.00 €	-	
Parking bascule	25999.20 €	20578.75 €	-	23127,60 €
TOTAL HT	99339.36 €	72792.75 €	9995.00 €	17322.50 €
TVA 20 %	19867.87 €	14558.55 €	1999.00 €	3464.50 €
TOTAL TTC	119207.23 €	87351.30 €	11994.00 €	20787 €

Ces travaux seront budgétisés et réalisés sur le budget 2021.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TPL pour les travaux de voirie rue de l'oisellerie sur 70 m et le parking atelier municipal.

Ensuite, il propose de retenir l'entreprise ELB pour les travaux du parking école et le parking de la bascule.

Concernant les travaux de trottoirs rue de l'oisellerie, ceux-ci ne seront pas faits pour l'instant. En effet, le syndicat d'eau de Champfleur/Gesnes-le-Gandelin va effectuer des travaux de canalisations sur le réseau d'eau sur ce tronçon de rue ainsi que la rue des Glottières.

Le conseil municipal, après délibération :

- Souhaite retenir l'entreprise TPL pour les travaux de voirie rue de l'oisellerie et le parking atelier municipal
- Souhaite retenir l'entreprise ELB pour les travaux école et le parking de la bascule.
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région pour les travaux du parking de l'école.

Illuminations de Noël

Mme SANGLEBOEUF fait savoir qu'elle a demandé des devis pour les illuminations de Noël. Elle présente au conseil municipal le tableau comparatif :

	NAIXIA	DECOLUM ILLUMINATIONS
Pack illuminations 4 ans option changement possible 1 fois pendant la durée du contrat	3600.50 € HT 4320.60 € TTC	
Pack illuminations 4 ans décors identiques pendant la durée du contrat	3221.50 € HT 3865.80 € TTC	
Pack illumination 4 ans décors identiques à 2019	3032 € HT 3638.40 € TTC	
Location sur 3 ans sans la pose		2249.15€ HT 2698.98 € TTC
Pose CITEOS		1379.97 € HT 1655.96 € TTC
Location sur 3 ans avec la pose de CITEOS		3629.12 € HT 4354.94 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, décide de retenir l'entreprise NAIXIA pour un pack illuminations de 4 ans avec option de changement possible 1 fois pendant la durée du contrat pour un montant de 3600,50 € HT soit 4320,60 € TTC.

Informations :

- Sainte Barbe des Pompiers d'Ancinnes : M. le Maire fait savoir que le Chef de Centre l'a informé de l'annulation de cette cérémonie pour cette année au vu des conditions sanitaires actuelles.
- Demande de location du terrain de la lagune pour pâturage de moutons : après discussion, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Livre Forêt de Perseigne : M. le Maire fait savoir qu'il a reçu un écrivain qui lui a présenté son livre sur la Forêt de Perseigne. Il propose que la commune en achète quelques-uns qui pourraient éventuellement être un cadeau lors d'un mariage, d'anniversaire de mariage
- GDON (Polleniz) : M. le Maire fait savoir que Mme LOINARD reprend la chasse des ragondins. Des cages vont être achetées ainsi qu'une carabine. La commune est à jour de sa cotisation. M. le Maire remercie Mme LOINARD.

M. le Maire fait savoir également qu'une entreprise de dératisation vient sur la commune lorsqu'il y a des rats.

- Annulation dette Villeneuve en Perseigne : M. le Maire fait savoir qu'il y avait auparavant une convention signée entre la commune d'Ancinnes et de Villeneuve en Perseigne. Il s'avère que Villeneuve en Perseigne a arrêté de verser. Une somme de 3644 euros ne nous sera jamais versée. Le Trésorier de Fresnay Sur Sarthe nous demande de voir pour annuler la dette de Villeneuve en Perseigne. Le conseil est d'accord pour cette annulation.
- Groupama : participation pour l'investissement de défibrillateur à hauteur de 500 €. Ce sujet sera reporté à un prochain conseil.

- Projet d'Atlas de la biodiversité communale : M. le Maire laisse la parole à Mme Emilie BLOSSIER pour présenter ce projet. Il s'agit de mieux connaître le patrimoine naturel et d'identifier les enjeux spécifiques qui en découlent sur notre commune. Ce projet permettra aussi d'être un support pour la commune concernant la mise à jour du document d'urbanisme dans les années à venir. Le conseil ne souhaite pas donner suite.
- M. le Maire fait savoir qu'une rencontre a eu lieu avec le principal du collège, a été abordé le sujet des travaux du collège et la sécurité devant le collège.
- Bibliothèque : M. le Maire fait savoir que trois bénévoles ont démissionné.
- M. HUTEREAU fait savoir qu'il participera le 30 septembre à une réunion au Pays. Il représentera la commune d'Ancinnes.
- M. PESNEAU fait savoir que les horaires de la mairie vont changer à partir du 1^{er} octobre 2020. L'accueil téléphonique sera assuré aux horaires d'ouverture de la mairie. Les horaires de la poste ne changent pas pour l'instant.
- M. le Maire fait savoir qu'il a rencontré l'assureur de la commune et que les contrats ont été ajustés.
- M. le Maire fait savoir qu'il a pris contact avec SOCOTEC pour le dossier du multi-services. Le contrat doit être réétudié.

Questions diverses :

Mme SANGLEBOEUF : fait savoir que Mme SANGLEBOEUF Elodie a eu un petit garçon. La commune va faire lui faire une carte cadeau.

Mme SANGLEBOEUF fait savoir que des dégradations ont eu lieu au gymnase

Mme SANGLEBOEUF fait savoir qu'il n'y aura pas de repas du 11 novembre et qu'elle va s'occuper des commandes des colis qui seront distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Les peintures de l'école sont prévues les 17 et 19 octobre 2020.

Mme SANGLEBOEUF fait savoir qu'un projet de panneau de signalisation est prévu dans la cour de l'école

M. HUTEREAU : a siégé à la commission sociale de la communauté de communes.

Mme ROZEL : fait savoir que l'assemblée générale de l'APE a eu lieu hier soir malheureusement il n'y avait pas de parents. Quelques projets sont en cours : vente de brioches, vente de sapins, vente de tartiflette.

M. RICORDEAU : demande une plate-forme de décollage pour les montgolfières.

M. LERAY : demande plus d'explication sur le projet de lotissement. M. le Maire fait savoir que le PLU pose problème.

Mme LANOS : fait savoir que les coussins berlinois devant l'école se soulèvent.

M. CHAMBRIER : a participé à une réunion au Parc du Maine Normand. Il va déposer de la documentation en mairie.

M. PESNEAU : fait part qu'il travaille sur la téléphonie et sur la sécurité des locaux. La sécurité en 2020 a coûté 2616 euros. La ligne téléphonique coûte très chère. Des devis sont en cours. Il sera demandé prochainement au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 novembre 2020 à 20 H 30.

M. le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil municipal et lève la séance à 00h10

Ancinnes, le 29 septembre 2020

Le Secrétaire de séance
Emilie BLOSSIER



Le Maire
Denis ASSIER

